

**Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la Ville
et de ses différents engagements**

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

LE FONCTIONNEMENT 2023

Prévision (équilibrée) des recettes et des dépenses : 7 221 932,40 €. Avec un autofinancement prévisionnel de 275.817 € brut (soit 3,82 % des recettes courantes pour financer les investissements et rembourser les emprunts). A la clôture des comptes, la Ville a encaissé 6 741 666,36 € (+ 6,2 % de recettes en plus). Et elle a dépensé 6 350 408,99 € (soit 87,93 % de taux de réalisation), ce qui lui a permis de dégager, au final, un excédent de 1 265 271,77 € (soit 18,77 % des recettes réelles pour financer les investissements et rembourser les emprunts).

<p>Parmi les recettes, on peut souligner notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none">- les « atténuations de charges », qui enregistrent les remboursements de rémunérations d'agents municipaux en arrêt pour accident de travail (ou maladie professionnelle), pour les titulaires, et pour maladie « ordinaire » pour les agents contractuels affiliés à la Sécurité Sociale, ont encaissé une recette moins importante que ce qui avait été estimé au budget (22.531,11 € pour 73.000 € budgétés). C'est le signe d'une baisse des accidents de travail, qui a par ailleurs été constatée au rapport annuel 2023 sur la médecine préventive, débattu au sein du Comité social territorial ;- les produits des services ont enregistré des résultats contrastés : à la fois avec de fortes hausses par rapport aux prévisions : plus de ventes de concessions au cimetière (+ 176%) ; plus de redevances acquittées à la médiathèque (+ 12%) ; plus de remboursement des repas de cantine par la Communauté de Communes pour les centres aérés et autres (+ 43 %) ; ou encore plus de remboursements de frais divers par divers redevables : Communauté de Communes, autres Communes, SDIS, Casino... (+ 77 %). Mais aussi avec moins de recettes qu'escomptées initialement : moins de redevances de cantine en direct (- 30%), moins de redevances d'occupation temporaire du Domaine public (- 9 %) ;- les impôts et taxes ont enregistré un peu plus de recettes que prévu (+ 2,29 % au global), qui s'expliquent essentiellement par le recouvrement des taxes de séjour de plusieurs années précédentes qui n'avaient pas été payées dans les délais à l'époque (+ 119 %) ;- les dotations et participations ont augmenté plus que prévu, mais d'abord et avant tout en raison du versement du « filet de sécurité », dispositif d'atténuation des effets de l'augmentation des coûts de l'énergie (300.594 €) constatée en 2022. Et aussi à la suite de l'adoption du système de la « cantine à 1 € » (compensé par une dotation de l'Etat)	<p>Concernant les dépenses, on peut souligner notamment que :</p> <p>Le taux de réalisation du budget principal de la Ville est inférieur aux prévisions initiales (88,41% des dépenses réelles, hors écritures internes, voire 72% à 73% pour les charges générales). 2023 n'a pas eu à subir d'imprévu particulier ou de dérapage en cours d'année.</p> <p>Etant toutefois rappelé qu'une provision de 566.003 € avait été inscrite à l'origine, uniquement dans un souci d'équilibre du budget. Qui n'a pas été utilisée.</p> <p>Par ailleurs, la subvention versée au Centre communal d'action sociale (CCAS) pour l'équilibre de son propre budget, initialement prévue pour 180.000 €, n'a finalement été nécessaire qu'à hauteur de 90.000 €</p>
---	--

L'INVESTISSEMENT 2023

Prévision (équilibrée) des recettes et des dépenses : 1 453 586,34 €. A la clôture des comptes, le budget principal a encaissé 478 486,27 € et il a dépensé 584 818,11 €. Ce qui dégage un déficit d'investissement de - 106 331,84 €. Il faut toutefois ajouter des restes-à-réaliser en recettes (c'est-à-dire engagées en 2023 mais non encore recouvrées au 31 décembre) à hauteur de 1 143 878,00 €, et aussi des restes-à-réaliser en dépenses (c'est-à-dire engagées mais pas encore payées au 31 décembre) à hauteur de 181 827,15 €. Ce qui aboutit à un résultat net finalement excédentaire de la section d'investissement de + 855 766,01 €.

<p>Parmi les recettes, on peut souligner notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none">- un emprunt a bien été souscrit en 2023 (de 400.000 €), pour les travaux à la caserne de gendarmerie, mais son produit ne sera enregistré que dans les comptes 2024.	<p>Concernant les dépenses, on peut souligner notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none">- à l'instar des recettes d'investissement, les dépenses ont connu un décalage dans le temps : essentiellement fléchées sur les travaux à la caserne de gendarmerie, ces derniers vont
---	---

- de même, le faible taux entre la prévision et la réalisation des subventions publiques est trompeur : si la Ville en a bien obtenu (pour 743.878 €), elles sont presque toutes fléchées pour les travaux de la gendarmerie et, là encore, elles ne pourront donc être encaissés concrètement qu'après que ces travaux auront été réglés.

- Ces deux types de recettes seront retracés dans les restes-à-réaliser arrêtés avec l'affectation des résultats 2023.

véritablement être réalisés en 2024 (les notifications des subventions n'étant arrivées qu'en fin d'année 2023, il était trop juste pour lancer ensuite les consultations et exécuter les travaux...). Même si des premiers chantiers ont bien débuté (pour un peu plus de 90.000 €).

- parmi les travaux réalisés en 2023, on peut signaler ceux exécutés sur l'aire de jeux en front de mer, ainsi qu'une première tranche de travaux de mise en sécurité de ce secteur (pour un peu plus de 108.000 €). Et aussi plusieurs acquisitions de véhicules, matériels et outillages pour les Services municipaux et pour les écoles (pour une centaine de milliers d'euros également)

L'ÉTAT DE LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2024

Au 1^{er} janvier 2024, le montant des emprunts restant à rembourser s'élevait à 1.195.458,85 €.

Pour information, les deux ratios importants en matière d'endettement font ressortir en 2023 que :

1°) la durée de désendettement de la Ville (c'est-à-dire si le capital restant dû était remboursé par la totalité de l'épargne brute de l'année [recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement]) s'est élevée à 2 ans 3 mois en 2023. Pour mémoire : la zone « critique » se situe à compter d'une durée de désendettement de 15 ans ; la règle d'or du dispositif de contractualisation avec l'Etat fixe le plafond à 12 ans pour les communes;

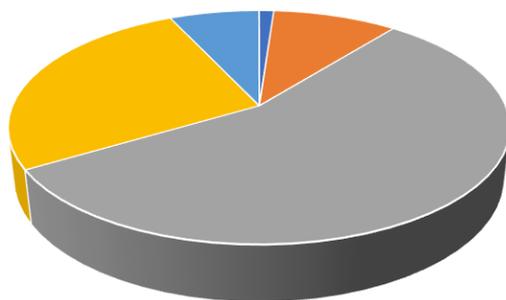
2°) le taux de désendettement de la Ville (c'est-à-dire la part du remboursement des annuités d'emprunt de l'année [intérêts + capital] dans les recettes réelles de fonctionnement) s'est élevé à 2,9 % en 2023. Pour mémoire : le Trésor Public préconise un taux maximum de 25 % au plus pour les communes de même strate.

LE BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif 2024 s'équilibre à 6.822.600 € en recettes/dépenses de fonctionnement et à 3.023.035 € en recettes/dépenses d'investissement.

LE FONCTIONNEMENT 2024

Recettes réelles 2024



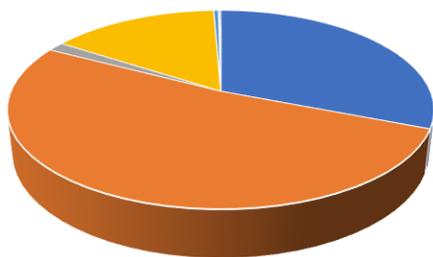
- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion
- 77 - Produits exceptionnels

Parmi les **recettes**, on peut noter :

- une progression des produits des services, due essentiellement par l'augmentation constatée des repas servis à la Communauté de Communes (centres aérés, crèches), depuis le début de l'année scolaire 2023/2024, qui se traduit automatiquement par un remboursement plus important ;
- la prise en compte de la revalorisation nationale des bases fiscales, au vu de l'inflation constatée au 30 novembre 2023 (+ 3,9 %), qui ne se répercutera pas pour autant en totalité, car certaines prévisions de recettes fiscales sont estimées à la baisse, notamment la taxe sur les jeux au casino ;
- une quasi-stabilité des dotations et participations de l'Etat : comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, les hausses de certaines dotations étant compensées par la baisse d'autres dotations... ;
- la baisse des revenus des immeubles, qui correspond en réalité au retour à une année budgétaire « normale » (2023 ayant vu l'encaissement exceptionnel de deux ans de loyers dus par la S.A. du Casino)

Au total, les recettes réelles de fonctionnement progressent ainsi de + 2,97 % par rapport au budget 2023.

Dépenses réelles 2024



- 011 - Charges générales
- 012 - Frais de personnel
- 014 - Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 - Provisions obligatoires

Parmi les **dépenses**, on peut noter :

- des charges générales (consommations d'énergie, fournitures, prestations de service, locations, fêtes et cérémonies, publications, contrats de maintenance, assurances, entretiens et réparations...) en baisse (de - 17 %), dans le cadre de la poursuite d'une politique rigoureuse pour contenir les frais de fonctionnement de la Ville ;
- une augmentation des frais de personnel très faible (+ 1%) en 2024, malgré l'intégration des mesures salariales nationales, des augmentations automatiques liées à l'ancienneté et des frais découlant de certaines mesures de chômage ;
- une modification de la comptabilité (M.57) qui regroupe désormais la presque totalité des charges exceptionnelles (chap. 67) avec les autres charges de gestion (chap. 65). L'addition des deux aboutit à une baisse globale (- 9 %), à l'instar des charges générales, alors même qu'une provision pour dépenses imprévues a été constituée pour la première fois, cette année (100.000 €) pour faire face aux besoins en urgence.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de - 5,55 % par rapport au budget 2023.

LES INVESTISSEMENTS 2024

- ① des travaux sur les bâtiments et les espaces publics, pour un total de 2.163.054 €, comprenant notamment :
 - les travaux liés à la fusion des écoles (pour un peu plus de 470.000 €) ;
 - le gros des travaux de réhabilitation énergétique de la caserne de gendarmerie (pour près de 1,13 M€ cette année) ;
 - et tout une série de travaux dans divers bâtiments et espaces publics : à la Maison Henri IV (pour 35.000€ env.), sur le front de mer (pour 120.000 € env.), dans les équipements sportifs (pour 190.000 € env.), dans les aménagements paysagers (pour 41.000 € env.)...
- ② des acquisitions nouvelles et des renouvellements de matériels, outillages, équipements et véhicules pour les Services municipaux, pour un total de 170.020 €, dont une hydrocureuse, un camion polybenne, un véhicule utilitaire, une autolaveuse pour le ménage de l'école, du matériel et des équipements pour la cuisine centrale, trois grands barnums pour les fêtes et manifestations...
- ③ des études préalables pour des travaux à venir, pour un total de 43.579 €, pour le programme de renouvellement et d'extension de la vidéosurveillance (à réaliser en 2025), pour le regroupement envisagé des différents locaux des services techniques municipaux sur un même site, ou encore pour la restructuration/rénovation de l'hôtel de ville.
- ④ et des acquisitions de terrains, pour un total de 17.602 €, spécialement le terrain en prolongement du Jardin du souvenir, dont l'acquisition a été décidée par le Conseil Municipal le 14 mars 2024.